

DVT

MODE D'EMPLOI

DISPOSITIF
DE VALORISATION
TERRITORIALE

CLUBS & SECTIONS

JANVIER 2021

Handi
Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE



LE DVT MODE D'EMPLOI



La Fédération Française Handisport souhaite valoriser les actions locales et favoriser le développement du projet sportif fédéral au travers du dispositif de valorisation territoriale (DVT).

L'étude de vos actions se fera au travers de votre projet sportif qui devra être écrit par chaque structure à partir du projet sportif fédéral CAP 24+.

Plus d'infos sur le site fédéral : <https://dvt.handisport.org>

Outil de dialogue

Le DVT est un outil de dialogue et de mesure de vos actions ainsi que de votre projet sportif ou associatif.

OBJECTIFS



SIMPLIFIER
VOS DÉMARCHES
EN REGROUPANT
VOS DEMANDES



GARANTIR
LE FINANCEMENT
AUX STRUCTURES
ÉLIGIBLES



VALORISER
LES ACTIONS TERRITORIALES

Principe de fonctionnement

L'analyse de votre projet associatif ou sportif, et des actions que vous porterez dans les thématiques du projet fédéral CAP24+, déterminera le montant de votre subvention.

Critères d'évaluation

- › Nombre de licenciés
- › Régularité de la pratique
- › Cohérence de vos actions au regard de votre projet et de votre feuille de route
 - › Analyse de vos actions par votre CDH

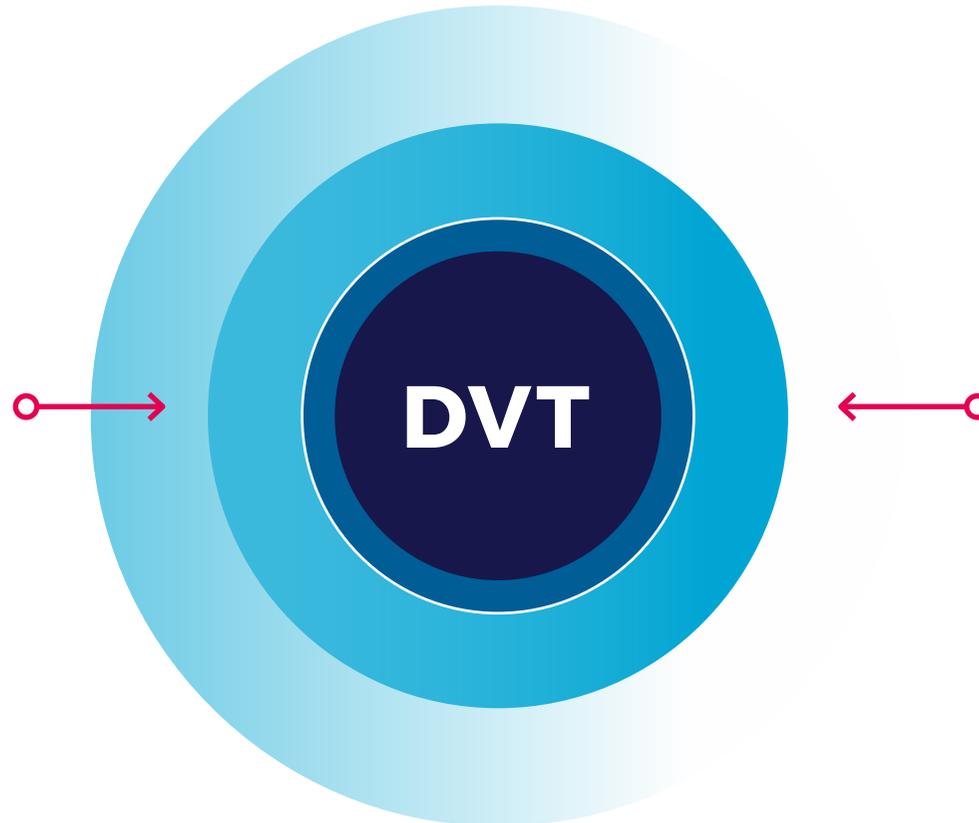


L'ensemble de vos demandes devront passer par le site lecompteasso.associations.gouv.fr

Les moyens financiers alloués au DVT



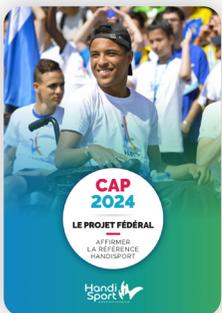
DES MOYENS FÉDÉRAUX,
FINANCIERS, TECHNIQUES
ET HUMAINS



DES CRÉDITS ALLOUÉS
EN GESTION PAR L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT

Les acteurs concernés par le DVT

**SIÈGE
FÉDÉRAL**
PROJET SPORTIF
FÉDÉRAL CAP 24+



[Télécharger
le PDF](#)



**COMITÉ
RÉGIONAL**

PROJET SPORTIF
TERRITORIAL



**COMITÉ
DÉPARTEMENTAL**

PROJET DE
DÉVELOPPEMENT

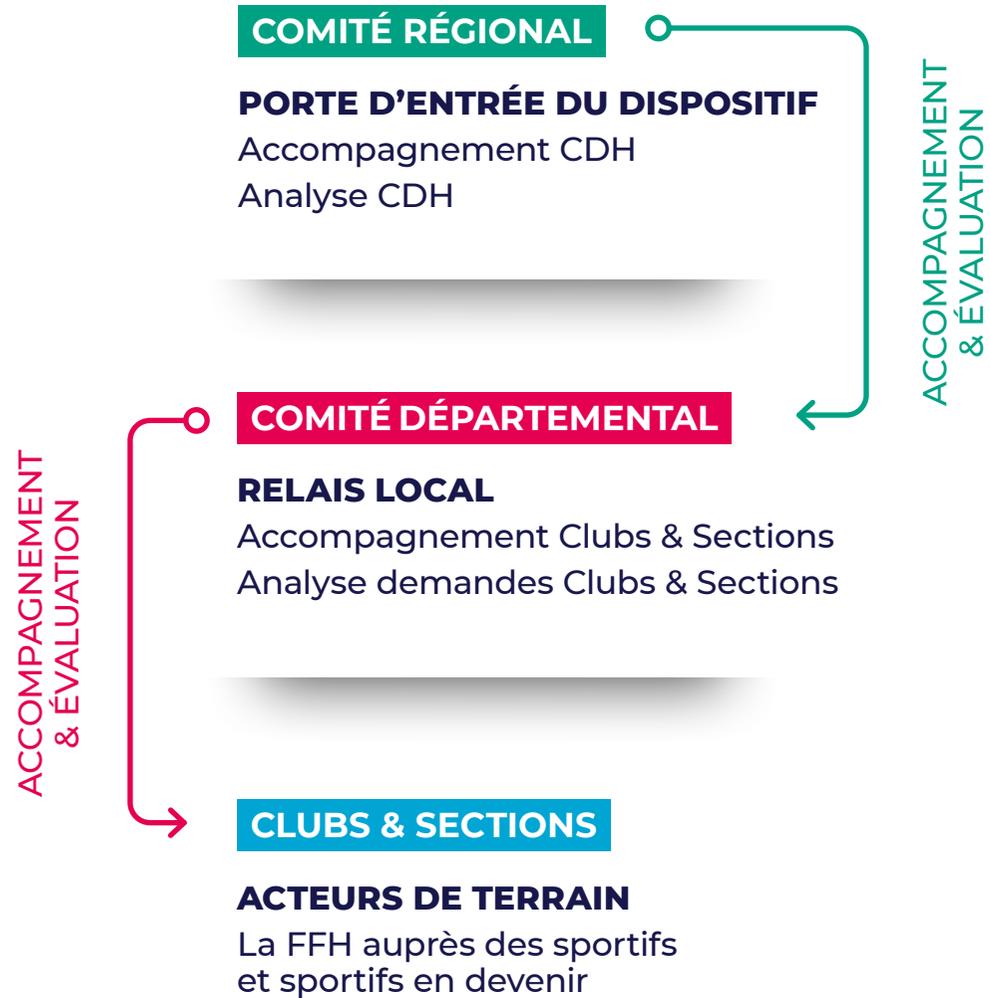


CLUB OU SECTION

PROJET
ASSOCIATIF

DVT

Le rôle des acteurs



La commission d'évaluation mixte

Dix membres composent la commission.



PRÉSIDENT

Bernard DARRÈES



CLUB

Habd-Eddine SEBIANE



CDH

Nathalie LAURENT

*HORS COMITÉ
DIRECTEUR*



CRH

Laurent THOMAS



ETR

Joffrey TREGOAT



DTN

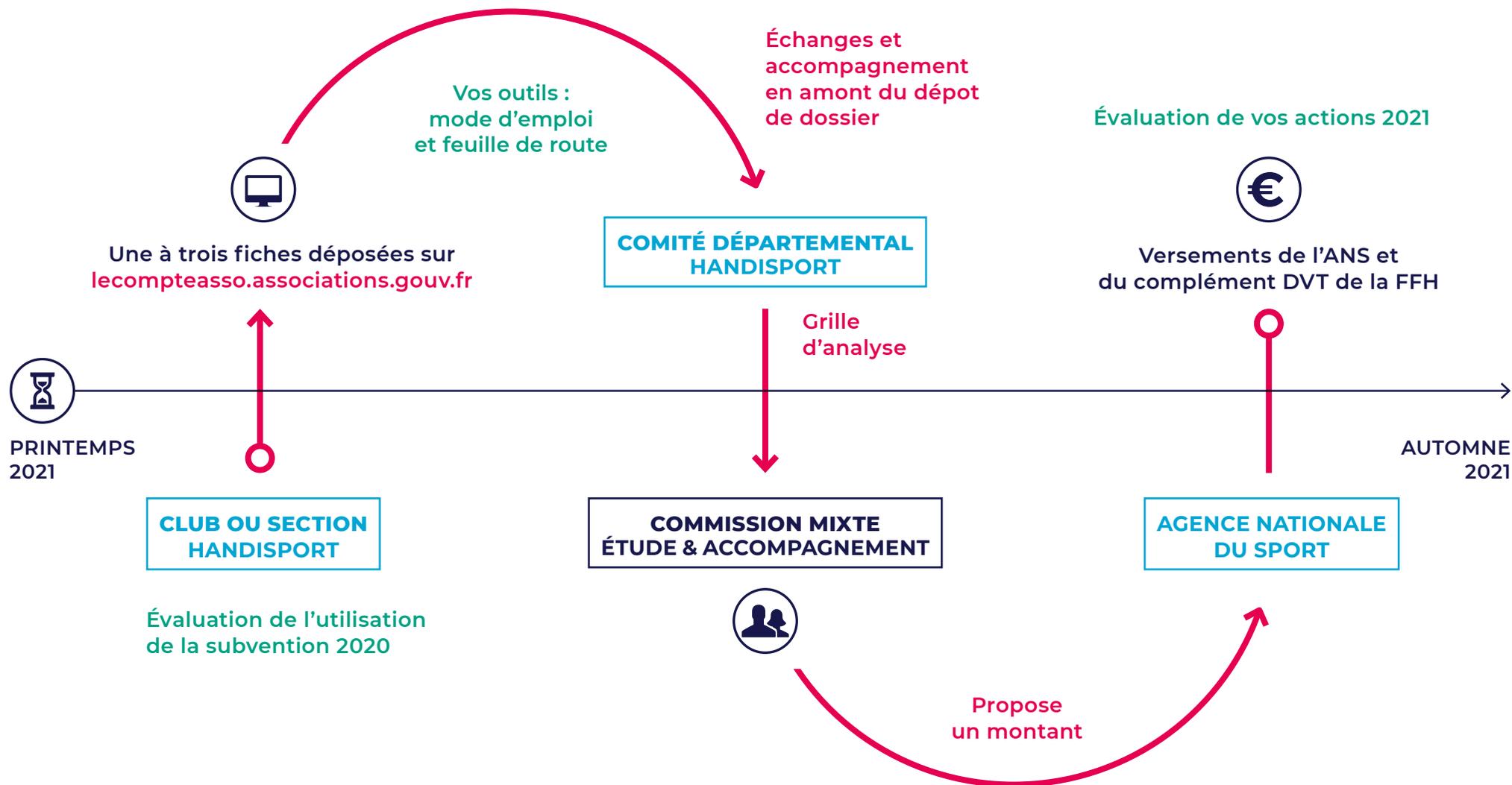
DTN : Christian FÉVRIER

Référents des régions :

Myriam LEGRAS,
Emmanuel BUCHOUD,
Christophe CARAYON,
Cédric GARREAU



Saison club : cheminement du dossier



Cheminement de mon dossier



Pour commencer, pensez à vérifier vos données sur le Compte Asso : lecompteasso.associations.gouv.fr

Notamment les informations concernant votre structure dans les parties 2 et 3 : RIB, adresse mail, adresse postale...

Documents & pièces obligatoires :

- › Le budget 2021, le bilan financier 2020 ainsi que les comptes annuels 2020 de votre structure
- › Votre projet associatif, s'il est annuel
- › Le RIB de votre structure, en cas de modification
- › Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2020, joindre le Cerfa bilan 15059-02.

Cheminement de mon dossier

Étape 1 /

Écriture de mon dossier sur le Compte Asso.

Indiquez le code de subvention attribué à votre région :

Auvergne-Rhône-Alpes	2056
Bourgogne Franche-Comté	2057
Bretagne	2058
Centre Val-de-Loire	2059
Grand-Est	2060
Hauts de France	2061
Île-de-France	2062
Normandie	2063
Nouvelle-Aquitaine	2064
Occitanie	2065
Pays de la Loire	2066
Provence-Alpes Côte d'Azur	2067
Guadeloupe	2068
Martinique	2069
Guyane	2070
La Réunion	2071
Mayotte	2072

RAPPEL / Pensez à bien vérifier les informations de votre structure : RIB, adresse mail et adresse postale.

Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT 2020, cochez la case « *Oui* » à la ligne « *Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé* », afin de pouvoir joindre votre CERFA Bilan 15059-02 (obligatoire) dans : « *Compte rendu financier* ».

Important : saisir dans un seul dossier la description de vos actions (3 maximum).

Lors de la saisie de vos actions, veuillez prêter attention aux points suivants :

- › Choisir une modalité du dispositif éligible pour un club
- › Saisir un coût d'action cohérent (charges)
- › Saisir un montant demandé d'un maximum de 80 % des coûts de l'action (produits)

Cheminement de mon dossier

À savoir : aucune action n'est requise de votre part pour les étapes 3 à 7.

Étape 2 /

Soumission de mon dossier au service instructeur

À l'étape « Attestations et soumission » : cochez les cases nécessaires et cliquer sur « Transmettre ».



Comment consulter vos messages sur le Compte Asso ?

Connectez-vous au Compte Asso et cliquez sur le fil d'actualité en page d'accueil pour voir apparaître les messages du service instructeur.

Étape 3 /

Traitement de la recevabilité de votre dossier

(prérequis et complétude)

Étape 4 /

Analyse du dossier par mon Comité Départemental Handisport

Étape 5 /

Proposition d'un montant et d'un avis par mon Comité Départemental Handisport

Étape 6 /

Passage de mon dossier devant la Commission Nationale DVT, en juin 2021

Étape 7 /

Attribution, notification et versement de la subvention par l'ANS, ou la FFH en cas de fonds fédéraux attribués.

Étape 8 /

Auto-évaluation des actions réalisées : compléter le CERFA Bilan 15059-02 et le déposer sur le Compte Asso.

Une question ?



CONSULTEZ NOTRE FAQ
dvt.handisport.org



OU SINON, ÉCRIVEZ-NOUS !
dvt@handisport.org